

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20250618-DE2025-19-DE
Date de télétransmission : 23/06/2025
Date de réception préfecture : 23/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 19

Séance du : 18 juin 2025

Objet : Destruction des nids de frelons asiatiques - Contrat

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat avec la société AGF (Abeilles Guêpes Frelons) pour la destruction des nids de frelons sur le domaine public, afin de bénéficier d'un tarif unique de 88 € TTC par intervention.

L'entreprise est signataire de la charte des bonnes pratiques de la FREDON BFC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce partenariat et autorise le Maire à signer le contrat d'intervention avec la société AGF.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA